



Aux lauréats des concours 2021

BIENVENUE DANS LA PROFESSION
BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire dans la profession (83,75% des voix aux élections professionnelles de 2018), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant l'établissement, l'INSPE ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, péda, actions, mutations...



Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale réservés aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

D'autres stages sont programmés sur l'année auxquels tu as également accès.

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.

Nathalie LACUEY
Sandra DUFAURE
Lisa ANELLI
Responsables stagiaires

Site du SNEP FSU
Bordeaux

Tous les renseignements sur la page spéciale « Stagiaires Bordeaux » :

<http://www.snepfsu->



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du SNEP-FSU
Responsable des stagiaires
Tél : 06 83 16 20 48

Mail :

nath.lacuey33@gmail.com



Sandra DUFAURE
06 33 18 62 22
sandra.juglin@gmail.com



Lisa ANELLI
06 37 51 71 43
lisa.efc@orange.fr

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Une fois l'affectation dans l'académie de Bordeaux prononcée par les services ministériels, le lien actif sur le site SIAL permet l'accès direct au serveur académique SAVA.

La saisie des voeux académiques se fera exclusivement sur le serveur académique SAVA.

L'ouverture du site se fera du lundi 12 juillet 2021 à 8h30 au mardi 13 juillet 2021 à 12h30

Les infos sur le site du rectorat sont disponibles par le lien :

<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-des-stagiaires-du-2nd-degre-public-rentree-2021-121857>

Tu peux également aller sur notre site page spéciale « Stagiaires Bordeaux »

<http://www.snefpsu-bordeaux.net/wp/category/corpo/stagiaires/>

Tu devras faire 6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », la bonification d'extitulaire ou contractuel.

D'autres démarches, pièces à fournir, inscription INSPE, certificat médical, ... dans un temps contraint te sont demandées. Suis scrupuleusement les instructions et dates données dans les fiches données par le rectorat (lien ci-dessus) ainsi que par le lien <https://www.inspe-bordeaux.fr/node/776>

Dès que tu connais ton affectation transmise par voie électronique à partir du 19 juillet, reviens vers nous pour nous la communiquer. Nous pourrons te donner les coordonnées d'un collègue de l'établissement afin de te permettre une prise de contact.

Depuis 2020, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier et te conseiller.

L'affectation sur un poste

La formation

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Il revendique un 1/3 temps devant élèves sur les heures postes du tuteur afin de garantir un véritable temps de formation.

- **Les stagiaires à mi-temps** (9h + 3h d'AS sur 1 semestre) seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.
- **Les stagiaires à temps plein** (ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront quelques journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui n'est pas satisfaisant. Avoir déjà enseigné ne peut pas être considéré comme une formation en soi.
- **Les stagiaires contractuels alternants:** leur mise en place à la rentrée 2021 se fait dans le cadre de la réforme de la formation. Ils auront un service de 6 heures devant élèves en pleine responsabilité sur 2 semestres de leur Master MEEF + 3h d'AS sur un trimestre pour un salaire de 800 € brut par mois. Ils devront mener de front un triple projet: enseignement, Master 2, préparation CAPEPS...

Les journées de formation disciplinaire auront lieu à Bordeaux ou à Pau en fonction de ton lieu d'affectation.

Les journées trans-disciplinaires pourront se dérouler dans ton département d'affectation.

Les journées d'accueil et pré-rentree fin Août

Les journées d'accueil et de pré-rentree se dérouleront fin août les 25, 26 et 27 août 2021.

Le 25 août sera consacré à un accueil général, les 26 et 27 seront des journées disciplinaires avec les formateurs INSPE. Les modalités de ces journées, au moment de la publication de ce bulletin, ne sont pas connues mais tu pourras les trouver par le lien : <https://www.inspe-bordeaux.fr/node/776>.

Consulte ce lien pour suivre la mise à jour des informations. Des précisions importantes (modalités, horaires, lieux, etc...) seront précisées.

Nous aurons l'occasion de te rencontrer lors de ces journées de formation où nous nous rendrons.

La pré-rentree dans ton établissement s'effectuera le 1^{er} septembre 2021.



Et le SNEP ?



Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta

carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont du inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, la lutte pour un accès à des salles, des gymnases en plein hiver, aux demi-groupes l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a du conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour le mener.

C'est pourquoi la profession s'est toujours reconnue très majoritairement dans le SNEP FSU ce qui se traduit par des résultats sans ambiguïté aux élections professionnelles. La grande majorité des représentants des personnels (qui siègent pour les mutations, les notations, les promotions, etc.) sont des militants du SNEP FSU élus par 83,75% des enseignants d'EPS.

C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, chantiers sur le métier ainsi que les productions, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.



Stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2020-2021 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>

2 stages seront plus particulièrement organisés pour les stagiaires :

- « Spécial mutation inter » en novembre 2021
 - « Le grand saut...préparation de votre affectation et de votre rentrée » en mai-juin 21
- Nous te tiendrons informé par mail en temps voulu.



Cordialement, pour le SNEP FSU Académique

Les Responsable stagiaires
Nathalie LACUEY 06 83 16 20 48 nath.lacuey33@gmail.com
Sandra DUFAURE 06 33 18 62 22 sandra.juglin@gmail.com
Lisa ANELLI 06 37 51 71 43 lisa.efc@orange.fr





AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

ACADEMIE DE BORDEAUX - RENTREE 2021

A retourner à : SNEP Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux ou par mail à : nath.lacuey33@gmail.com

Concours obtenu : CAPEPS AGREGATION EXTERNE INTERNE
Ancien AED **Ex titulaire de la Fonction Publique** **Ex-Contractuel(le)**

NOM (de naissance) : Prénom :
NOM (marital) : Sexe : F ou M Date de naissance :
Adresse personnelle :
..... Téléphone :
Mail : Syndiqué SNEP oui non

CLASSEMENT AU CONCOURS :

Vous êtes reçu(e)..... sur

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile =10% des reçus).

Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

Entourez le nombre de points correspondants à votre situation :

1° décile 150 pts	2° décile 135 pts	3° décile 120 pts	4° décile 105 pts
5° décile 90pts	6° décile 75 pts	7° décile 60 pts	8° décile 45 pts
9° décile 30 pts	10° décile 15pts	liste complémentaire : 5 pts	

VŒUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle)

1 commune puis 5 départements

1	4
2	5
3	6

Joignez une copie de votre demande saisie sur SAVA

Bonification « agrégé » : 100 pts sur tous les voeux

Bonification « travailleur handicapé » : 1000 pts sur le 1^{er} vœu

Ancien AED, ex-titulaire de la FP, Contractuel(le) : 200 pts

SITUATION FAMILIALE

- Rapprochement de conjoint : 150 pts + 75 pts par enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2021
- Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant : 140 pts quelque soit le nombre d'enfants
- Autorité parentale conjointe : 225 pour un enfant puis 75 points par enfant supplémentaire de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2021

Calculez votre TOTAL DE POINTS :